



**EXTRAIT DU
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : 30 septembre 2026
Convocation du : 24 septembre 2026
Conseillers en exercice : 35
Conseillers présents : 31

L'an deux mille vingt six, le trente septembre à 19h30, les membres du Conseil Municipal de la Ville d'ARMENTIÈRES se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Jean-Michel MONPAYS, Maire d'Armentières.

PRESENTS :

Jean-Michel MONPAYS, Céline LOGEZ, Grégory PICKEU, Sylvie GUSTIN, Hugues QUESTE, Cristiane DELESTREZ, Philippe CATTOIRE, Martine HENNEBELLE, Benjamin TISON BEERNAERT, Valérie PRINGUEZ, Christophe LECOEUCE, Fatima MAMERI, Sabine LELEU, Ahmed OURAGHI, Guillaume VILLE, Julie VACHAUDEZ, Samuel DEMARETZ, Mélanie DEZEURE, Alexis DEBUISSON, Nabil YAHYA, Thibault CAPELLE, Sarah FÉVRIER, Yasmine EL BACHIRI, Eve ROBBE, Catherine LE BROUSTER, Hans LANDLER, Michel PLOUY, Cyrielle DEBAVELAERE, Quentin MILLIOT, Nathalie DEPOORTERE, Caroline MARMOUZÉ

EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :

Laurent DERONNE pouvoir à Jean-Michel MONPAYS, Jennifer DELPORTE pouvoir à Céline LOGEZ, Jean-Jacques DERUYTER pouvoir à Michel PLOUY

ABSENTS :

Maxime MOULIN

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Nabil YAHYA

DE26_174

SANTÉ ET HANDICAP CONVENTION PROJET TÉLÉTHON

Autorisation - Approbation

Dans le cadre de sa politique volontariste en matière de santé et handicap, la ville , via son service Promotion Santé et Handicap propose un défi sportif lors des journées dédiées au Téléthon.

Le projet central repose sur un relais de natation de 24 heures à la piscine Calyssia, chacune et chacun participant à la hauteur de ses possibilités, l'idée étant de comptabiliser la distance parcourue sur la totalité des 24 heures.

Ce défi sportif se tiendra le vendredi 4 décembre et le samedi 5 décembre, à la faveur d'une large mobilisation des citoyens.

De nombreux partenaires autour de cet évènement, proposeront tant des sensibilisations aux maladies génétiques neuromusculaires et maladies rares, que des activités sportives et ludiques, tous âges confondus. Les principaux partenaires attendus sont :

- Association « Too dance » (Démonstrations de danse)
- Association Subaquatique (Baptêmes de plongée)
- Asso d'Aéromodélisme (démonstrations de vol et simulateur),
- Comité Départemental Handisport du Nord,
- Association de Kayak (Ergo de simulation et défi de kilométrique),
- Institut de Formation en Soins Infirmiers,
- Communauté Professionnelle territoriale de Santé,
- La Cuisine de Jeanette,
- ESAT Malécot,
- Service Enfance (Maquillage pour enfants)

L'argent récolté au travers des différentes contributions aux activités est reversé aux établissements travaillant dans la recherche de ces maladies ; il sert également à aider et accompagner au quotidien les malades essentiellement atteints de myopathie.

Il est précisé qu'un budget de 1 200 € est inscrit à cet effet au budget 2026, de façon à couvrir de petites dépenses de matériels, fournitures, ou denrées alimentaires.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide :

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions et l'ensemble des documents liés au projet « Téléthon » porté par la ville.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Envoyé en préfecture le 01/10/2026

Reçu en préfecture le 01/10/2026

Publié le 01/10/2026

ID : 059-215900176-20261001-DE26_174-DE

webdelib

Ainsi fait et délibéré
comme ci-dessus,

Pour expédition conforme,
Le Maire,

Nabil YAHYA
Conseiller Municipal
Secrétaire de Séance

Jean-Michel MONPAYS

Pôle Accompagnement de la famille et Solidarité
Service Promotion Santé et Handicap

Tél : 03.61.76.21.74

Mél : cldeparis@ville-armentieres.fr

Affaire suivie par : Clémence BEERNAERT

Objet : Téléthon

CONVENTION

Entre

La Ville d'Armentières représentée par Monsieur Jean-Michel MONPAYS, Maire, agissant en vertu de la délibération n° DE26-,

D'une part,

Et l'association **XXXX** représentée par son directeur: **XXX**

D'autre part.

Il est convenu ce qui suit

ARTICLE 1^{er} – OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de définir les ateliers d'animation qui seront réalisés par l'équipe de **XXX**, dans le cadre du projet "Téléthon" mis en œuvre par la Ville d'Armentières.

ARTICLE 2 – DURÉE DE LA CONVENTION

La présente convention est conclue du 1^{er} décembre 2026 au 31 décembre 2026.

ARTICLE 3– PLANNING

Les interventions de l'équipe du **XXX** pour assurer l'animation des ateliers se fera en conformité au planning ci-après:

➤ Du 4 à 17h au 6 décembre 2026 à 20h lors du village du Téléthon à la piscine Calyssia

ARTICLE 4 – ENGAGEMENT

En cas d'absence à une séance, l'équipe du **XXXX** est tenue d'en informer le service santé et handicap.

Si une ou plusieurs intervention(s) devai(en)t être annulée(s) par l'une ou l'autre partie, la ville d'Armentières ne rémunérerait alors que les prestations effectivement réalisées.

ARTICLE 5 - MODALITES DE FINANCEMENT

La Ville d'Armentières s'engage à rémunérer les ateliers réalisés conformément au devis joint, soit à hauteur de xx€ (xx).

Le paiement sera effectué à la fin de la prestation sur présentation d'une facture adressée à la Ville.

Sur le compte :

Guichet : 01679 Compte : 00050029940 clé : 10
Banque : Société Générale

Fait à Armentières, le 30/09/2026

Jean-Michel MONPAYS
Maire de la ville d'Armentières
Vice-président de la Métropole Européenne de Lille

XXXX
Directeur de XXXX

Envoyé en préfecture le 01/10/2026

Reçu en préfecture le 01/10/2026

Publié le 01/10/2026

webdelib

ID : 059-215900176-20261001-DE26_174-DE